



Bulletin trimestriel sur la responsabilité juridique des entreprises - numéro 14, septembre 2014

Bienvenue à ce 14^e numéro du Bulletin trimestriel sur la responsabilité juridique des entreprises. Tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives à la responsabilité juridique des entreprises reçoivent ce bulletin dans le but de les assister. Nous mettons en relief les développements importants et certains nouveaux procès présentés sur notre site, nous réactualisons des résumés de procès existants sur notre site et publions d'autres informations. Notre plateforme d'information sur la [Responsabilité juridique des entreprises](#) fournit des ressources en ligne aussi bien pour les juristes que les non-juristes - y compris les victimes, les militants, les ONG, les entrepreneurs, les avocats qui poursuivent en justice les entreprises et ceux qui défendent ces dernières. Les informations concernant les procès contre les entreprises pour de prétendues violations des droits de l'homme sont impartiales et concises - le but étant de démystifier ces procès. Chaque résumé se rapportant à une action en justice contient à la fois des documents des demandeurs et des défendeurs, dans la mesure où ils sont disponibles.

Si vous souhaitez nous voir traiter un sujet dans notre prochain bulletin, si vous connaissez une personne qui aimerait recevoir le bulletin ou si vous souhaitez vous désabonner, veuillez contacter Elodie Aba, Chercheuse Juridique, à [aba \[at\] business-humanrights.org](mailto:aba[at]business-humanrights.org). Les numéros précédents de ce bulletin sont disponibles en [anglais](#), [espagnol](#), [français](#), et [russe](#).

1. **Nouveau site internet :** [Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme](#) a fait peau neuve avec la refonte de son site internet qui permet désormais une navigation en sept langues. Notre travail portant sur la responsabilité juridique des entreprises fait maintenant partie de la rubrique "[Thèmes Majeurs](#)" sur notre site. Il est accessible en Français et en Espagnol et nous nous efforçons d'augmenter le contenu multilingue de notre site internet. Nous espérons que ce site sera plus convivial et nous vous invitons à envoyer vos commentaires.

Notre nouveau site internet contient le "[Business & Human Rights Blog](#)" – qui met en exergue les perspectives de l'ensemble de notre équipe de même que celles d'experts externes issus aussi bien de la communauté des droits de l'homme que du monde de l'entreprise. Notre ambition est de devenir le lieu incontournable pour être au fait des dernières réflexions pertinentes sur les thèmes émergents relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Si vous souhaitez publier un billet de blog sur la responsabilité juridique des entreprises, veuillez nous contacter.

2. **Brève enquête :** Donnez-nous votre avis! Le Centre de Ressources vous invite à faire des commentaires pour nous aider à évaluer et à améliorer la plateforme sur la Responsabilité juridique des Entreprises sur notre site de même que ce Bulletin trimestriel et notre Bulletin d'information annuel sur la responsabilité juridique des entreprises. Cela ne vous prendra que quelques minutes. Veuillez nous dire ce que vous en pensez vraiment - la critique est aussi utile que les commentaires positifs. Vos remarques resteront anonymes. Pour nous faire part de vos commentaires, veuillez répondre aux questions contenues dans cet email - ou envoyer votre réponse par email à Elodie Aba à [aba \[at\] business-humanrights.org](mailto:aba[at]business-humanrights.org), en précisant dans l'objet "Survey") :

- *Utilisez-vous la section sur la Responsabilité juridique des entreprises de notre site ? À quelle fréquence?*
- *Lisez-vous le Bulletin trimestriel sur la responsabilité juridique des entreprises et le Bulletin d'Information annuel?*
- *Si oui, dans quelle mesure pensez-vous que leur contenu vous est utile dans votre travail (veuillez donner des exemples spécifiques si possible)?*

- *Suggereriez-vous des points à améliorer?*
- *Si vous n'utilisez pas nos ressources sur la responsabilité juridique des entreprises, que pourrions-nous faire pour les rendre plus utiles pour vous?*

Merci de vos commentaires.

- Nouveaux résumés de procès sur notre plateforme sur la Responsabilité juridique des entreprises :** Au cours des derniers mois, nous avons ajouté les résumés des procès suivants sur notre site internet (pour une présentation complète du dossier, cliquez sur l'hyperlien):

 - [Procès contre Auchan \(concernant l'effondrement d'une usine au Bangladesh\)](#) : En avril 2014, trois ONG ont porté plainte à Lille, en France contre le groupe de grande distribution Auchan. Dans la plainte, elles allèguent qu'Auchan a trompé ses consommateurs concernant les conditions dans lesquelles ses vêtements étaient fabriqués à travers des publicités mensongères. Il s'est avéré que des étiquettes de la marque de vêtements d'Auchan ont été trouvées dans les décombres de l'usine de Rana Plaza qui s'est effondrée en avril 2013.
 - [Procès contre Tahoe Resources \(concernant les allégations de violence à la mine d'argent Escobal, au Guatemala\)](#) : En juin 2014, sept guatémaltèques ont porté plainte auprès d'un tribunal canadien contre Tahoe Resources pour les blessures infligées au cours d'une fusillade qui avait éclaté en avril 2013 à la mine d'argent d'Escobal de l'entreprise. Les demandeurs affirment que le personnel de sécurité de l'entreprise a ouvert le feu sur un groupe de manifestants pacifiques.
 - [Procès contre des compagnies pétrolières \(concernant le torchage du gaz au Nigeria\)](#) : En 2005, plusieurs communautés nigérianes ont porté plainte auprès d'un tribunal nigérian contre des compagnies pétrolières qui opèrent dans le Delta du Niger et le gouvernement du Nigeria en cherchant à mettre fin au torchage du gaz - une activité illégale au Nigeria depuis 1984. Le torchage du gaz provoque des maladies et cause d'autres préjudices aux communautés vivant aux environs des sites de torchage. Certains plaignants nigériens se sont récemment tournés vers des tribunaux américains pour contraindre Chevron à partager les informations concernant ses pratiques de torchage.
- Développement dans les procès :** Il y a eu des développements importants dans un certain nombre de procès présentés sur notre site internet, y compris les suivants (pour une présentation complète du dossier, cliquez sur l'hyperlien) :

 - [Procès d'Abou Ghraib contre CACI](#) : Le 30 juin 2014, une cour d'appel fédérale américaine a invalidé la décision d'une cour inférieure et a jugé que l'affaire avait des liens suffisants avec les Etats-Unis pour qu'un tribunal américain instruisse les plaintes. Les plaignants allèguent que CACI a participé à des actes de tortures et d'abus sur les prisonniers de la prison d'Abou Ghraib en Irak.
 - [Litige né de l'Apartheid en Afrique du Sud](#) : Fin août, une cour fédérale américaine a invalidé cette affaire contre Ford et IBM. Le juge a estimé que les plaintes des demandeurs selon lesquelles les entreprises avaient été complices d'abus perpétrés par le gouvernement pendant l'*apartheid* ne présentaient pas suffisamment de liens avec les Etats-Unis pour qu'une Cour américaine se prononce sur l'affaire
 - [Procès contre Chiquita \(concernant la Colombie\)](#) : Chiquita a fait appel d'une décision autorisant la tenue d'un procès suite à des plaintes déposées contre l'entreprise pour complicité présumée dans des assassinats perpétrés par des organisations paramilitaires colombiennes. Le 24 juillet 2014, la cour d'appel de la 11e circonscription judiciaire a décidé qu'elle n'avait pas la compétence pour se prononcer sur l'affaire en l'absence de liens suffisants avec les Etats-Unis.
 - [Procès contre Cisco Systems \(concernant la Chine\)](#) : Le 5 septembre 2014, une cour fédérale américaine a rejeté la requête, jugeant que les allégations ne démontraient pas un lien suffisant avec les Etats-Unis pour qu'un tribunal américain statue sur les plaintes. Les demandeurs avaient allégué que Cisco avait été complice d'actes de torture sur les pratiquants de Falun Gong en Chine.

- [Procès contre Global Horizons \(concernant le travail forcé\)](#) : Le procès contre Global Horizons et Maui Pineapple est prévu en novembre 2014, suite au jugement autorisant les plaignants à porter plainte et réclamer des dommages et intérêts contre Global Horizons. Cette dernière était accusée de les avoir exploités, ainsi que des centaines d'autres travailleurs migrants Thaïlandais. Les autres entreprises défenderesses ont conclu un arrangement à l'amiable en juin 2014.
- [Procès contre Nestlé \(concernant le travail des enfants\)](#) : Le 5 septembre 2014, une cour fédérale américaine a jugé que les demandeurs pouvaient poursuivre Nestlé en vertu de l'Alien Tort Claims Act. Les demandeurs allèguent qu'ils ont été victimes de trafic d'enfants au Mali et qu'ils ont été forcés à travailler dans des plantations de cacao en Côte d'Ivoire qui fournissent Nestlé.
- [Procès contre Nestlé \(concernant la Colombie\)](#) : Le 21 juillet 2014, la plus haute cour de suisse a rejeté un appel et confirmé que la prescription empêchait de statuer sur l'affaire. Nestlé était accusée de complicité dans le meurtre d'un syndicaliste colombien qui travaillait pour sa filiale Cicolac.
- [Procès Shell \(concernant des déversements de pétrole & la communauté Bodo au Nigeria\)](#) : Le 20 juin 2014, la Haute Cour de Londres a jugé que Shell pouvait être tenue pour responsable des déversements de ses oléoducs si elle ne prenait pas des mesures raisonnables pour les protéger contre des dysfonctionnements ou le détournement de pétrole. Cette affaire devrait être jugée au milieu de l'année 2015.
- [Procès aux Etats-Unis concernant l'explosion et le déversement de pétrole de la plateforme Deepwater Horizon](#) : Le 4 septembre 2014, une cour fédérale américaine a jugé que BP avait commis une faute grave et délibérée dans la marée noire qui a suivi l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon. La cour a également condamné Transocean et Haliburton pour négligence pour leurs rôles dans la catastrophe.

5. Nouvelles traductions : Les résumés des procès suivants ont été traduits en:

- Chinois :
 - i. [案例摘要：陆良化工、和平科技诉讼（有关云南铬渣污染）](#) [Procès contre Luliang Chemical Industry & Peace Technology (concernant la pollution au métal lourd en Chine)]
 - ii. [案例摘要：康菲公司诉讼（有关中国石油泄露）](#) [Procès contre ConocoPhillips (concernant le déversement de pétrole en Chine)]
- Espagnol :
 - [Perfil de demanda judicial contra Tahoe Resources por actividades en Guatemala](#) [Procès contre Tahoe Resources (concernant des accusations de violence à la mine d'argent d'Escobal, au Guatemala)]

6. Événements du Centre de Ressources : La coalition CORE et le Centre de Ressources sur les Entreprises & les Droits de l'Homme, en association avec le British Institute of International and Comparative Law, ont organisé un événement à Londres le 17 juillet, sur l'accès à la justice pour les cas de violations des droits de l'homme impliquant des entreprises transnationales. La conférence incluait un débat sur les barrières à l'accès aux voies de recours et des recommandations de réforme; une présentation des solutions émergentes; et les points de vue mondiaux, américains et britanniques. La vidéo de l'événement est disponible [ici](#).

7. Bulletins régionaux d'information sur les entreprises & les droits de l'homme : En août, le Centre de Ressource a publié le premier [Bulletin Régional sur la Grande Chine](#) qui examine les violations des droits de l'homme liées aux entreprises dans la région. Le bulletin d'information est disponible en anglais et en chinois. Une partie du bulletin d'information traite de la responsabilité des entreprises; y compris des conflits sociaux, des procès environnementaux et de la responsabilité pénale des entreprises. Elle souligne la tendance de plus en plus marquée d'intenter des procès dans des juridictions étrangères lorsque les demandeurs chinois n'obtiennent pas de recours auprès des tribunaux chinois.

8. Bulletin trimestriel en français, espagnol et russe : Nous publions maintenant ce bulletin en français, espagnol et russe (les numéros précédents sont disponibles [ici](#)). Si vous souhaitez le recevoir en français, en espagnol ou en russe à l'avenir, veuillez nous en informer.

Autres procès : Nous continuons d'étudier un certain nombre de procès susceptibles d'être présentés sur notre portail, dont beaucoup déroulent dans des tribunaux hors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Un tableau détaillant les résumés de procès postés sur le site, en préparation, et en cours d'examen pour être présentés est disponible [ici](#). Nous cherchons toujours à ajouter de nouveaux dossiers à cette liste. Si vous avez des suggestions de procès pour des violations des droits de l'homme intentés contre des entreprises que nous devrions envisager d'ajouter à notre site, ou d'avocats que nous devrions contacter, merci de nous en informer.